

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAMMIELLOIS

Séance du 13 avril 2017 à 19h00
Salle des fêtes de Chauvencourt

L'an deux mil dix-sept, le treize avril à dix-neuf heure, conformément à la convocation qui lui a été adressée le 06 avril 2017, la Communauté de Communes du Sammiellois s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire, Salle des Fêtes de Chauvencourt.

Président de séance : Régis MESOT, Président

Etaient présents Mmes et Mrs les conseillers communautaires :

Pour	BANNONCOURT	Michel MONTEGU
	BISLEE	Guillaume LAURENT (suppléant de Hervé HUMBERT)
	CHAUVONCOURT	Jean PANCHER
	DOMPCEVRIN	Louis ZWATAN
	DOMPIERRE AUX BOIS	Patrick COUSIN
	HAN SUR MEUSE	Jean-Pierre CHABOUSSON
	KOEUR LA GRANDE	Damien BERTHAUD (suppléant de Jean-Claude DEMANGE)
	KOEUR LA PETITE	Eric GILSON
	LACROIX SUR MEUSE	Régis MESOT, Jean-François VALLOIRE
	MAIZEY	Noël PARENT
	MENIL AUX BOIS :	Bernard PELTIER
	LES PAROCHES	Alain MARTIN
	RANZIERES	Marc CAMUS
	ROUVROIS SUR MEUSE	Françoise KONNE
	SAINT-MIHIEL :	Xavier COCHET, Erna KAMPMAN, Pierre KÜNG, Marie-Christine TONNER, Marie-Claude FIQUEMONT, Michel FRANCOIS, Jacques VALHEM, Pierre HIPPERT, Marie-France SARAZIN, Mustafa TETIK
	SAMPIGNY	Francois VUILLAUME
	SEUZEY	
	TROYON	Pascal PICHAVANT
	VAUX LES PALAMEIX	François VICH

PROCURATIONS : Eric BRETON à Michel FRANCOIS, Julien BERNARD à François VUILLAUME

EXCUSES : Frédérique CADET, Michel DECHEPPE

ABSENTS : Marie-Alice PLARD, Peggy COMMENNE, Alain DUPOMMIER, Philippe MARTIN, Xavier CLAUDE

Nombre de membres présents : 28/37

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Michel FRANCOIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Avant d'aborder la séance, le Président propose d'ajouter le point n° 19 suivant à l'ordre du jour intitulé :

↳ Motion de soutien au Conseil Départemental de la Meuse dans le cadre de la reforme ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

n° 20170413-01

BUDGET ANNEXE SPANC

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2016 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2016	Cumul fin 2016
Investissement				0,00
Fonctionnement	19 774,65	0,00	29,67	19 804,32
TOTAL				19 804,32

Le compte administratif 2016 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

	RESULTAT EX 2016		EXCEDENT REPORTE			DEFICIT REPORTE	
	EXCEDENT	DEFICIT	R001	R1068	R002	D001	D002
Inv							
Fct	19 804,32				19 804.32		

Après délibération, le Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le compte administratif 2016,
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2016 telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

n° 20170413-02

BUDGET ANNEXE SPANC

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Président, après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016, invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2016 du SPANC

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2016 du SPANC du Trésorier.

n° 20170413-03

BUDGET ANNEXE DU SPANC

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Président présente le Budget Annexe Primitif du SPANC de l'exercice 2017 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 92 608.32 €
- Recettes : 92 608.32 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 108 000.00 €
- Recettes : 108 000.00 €

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le budget annexe primitif 2017 du SPANC,
- **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement avec reprise des résultats 2016.

n° 20170413-04

BUDGET ANNEXE POLE SANTE

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2016 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2016	Cumul fin 2016
Investissement	72 620,81	0	144 307,52	216 928,33
Fonctionnement	0,00	0,00	-1 279,11	-1 279,11
TOTAL				215 649,22

Le compte administratif 2016 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

	RESULTAT EX 2016		EXCEDENT REPORTE			DEFICIT REPORTE	
	EXCEDENT	DEFICIT	R001	R1068	R002	D001	D002
Inv	216 928.33 €		216 928.33 €				
Fct		1 279.11 €					1 279.11 €

Après délibération, le Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le compte administratif 2016,
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2016 telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

n° 20170413-05

BUDGET ANNEXE POLE SANTE

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Président, après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016, invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2016 du POLE SANTE

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2016 du POLE SANTE du Trésorier.

BUDGET ANNEXE POLE SANTE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Président présente le Budget Annexe Primitif du POLE SANTE de l'exercice 2017 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement:

- Dépenses : 47 800.00 €
- Recettes : 47 800.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 467 217.43 €
- Recettes : 1 467 217.43 €

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le budget annexe primitif 2017 Pôle Santé,
- **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE ZONE DE CHAUVONCOURT

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2016 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2016	Cumul fin 2016
Investissement	-1 325 677,12		0,00	-1 325 677,12
Fonctionnement	1 486 697,76		-11 395,00	1 475 302,76
TOTAL				149 625,64

Le compte administratif 2016 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

	RESULTAT EX 2016		EXCEDENT REPORTE			DEFICIT REPORTE	
	EXCEDENT	DEFICIT	R001	R1068	R002	D001	D002
Inv		1 325 677.12				1 325 677,12	
Fct	1 475 302.76				1 475 302.76		

Après délibération l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le compte administratif 2016,
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2016 telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ZONE DE CHAUVONCOURT

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Président, après s'être assuré que le Trésorier a bien repris dans ses écritures les résultats de l'année 2015 et après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016, invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2016.

Après délibération l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2016 ZONE DE CHAUVONCOURT du Trésorier.

n° 20170413-09

BUDGET ANNEXE ZONE DE CHAUVONCOURT

BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Président présente le Budget Primitif Annexe de la Zone de l'exercice 2017 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 636 323.40 €
- Recettes : 1 636 323.40 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 486 697.76 €
- Recettes : 1 486 697.76 €

Après délibération l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le budget primitif annexe 2017,
- **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

n° 20170413-10

BUDGET GENERAL

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le résultat de l'exercice 2016 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2016	Cumul fin 2016
Investissement	-897 663,97		575 039,41	-322 624,56
Fonctionnement	1 302 347,58	1 158 215,28	671 788,74	815 921,04
TOTAL	404 683,61		1 246 828,15	493 296,48

Le compte administratif 2016 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement :		
A	Résultat de l'exercice	+ 671 788,74 €
B	Résultats antérieurs reportés	+ 144 132,30 €
C	Résultat à affecter (A+B) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 815 921,04 €
Solde d'exécution d'investissement		
D	D001 Besoin de financement	-322 624.56 €

D	R001 Excédent de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement		
E	Besoin de financement	-328 297,24 €
E	Excédent de financement	
F	Besoin de financement (D+E)	650 921,80 €
	AFFECTATION = C, = G+H	815 921,04 €
G	Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement F)	650 921,80 €
H	Report en fonctionnement R002	164 999,24 €
	DEFICIT REPORTE D002	

*Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE*

- **APPROUVE** le compte administratif 2016,
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2016 telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

n° 20170413-11

BUDGET GENERAL

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Président, après s'être assuré que le Trésorier a bien repris dans ses écritures les résultats de l'année 2015, et après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016, invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2016.

*Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE*

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2016 du Trésorier.

n° 20170413-12

BUDGET GENERAL

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Président présente le Budget Primitif de l'exercice 2016 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 3 870 653.27 €
- Recettes : 3 870 653.27 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 5 526 562.15 €
- Recettes : 5 526 562.15 €

*Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE*

- **APPROUVE** le budget primitif 2017,

- **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, par nature, avec reprise des résultats 2016.

n° 20170413-13

VOTE DES TAXES 2017

- Vu le produit attendu inscrit au budget primitif 2017,

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **VOTE** les taux des taxes directes locales pour l'année 2017 tels que définis ci-dessous.

	Taux 2016 (pour mémoire)	Taux 2017
Taxe d'Habitation	16.81%	16.81%
Taxe Foncière Bâti	11.03%	11.03%
Taxe Foncière Non Bâti	15.93%	15.93%
CFE	10.12%	10.12%
FPZ	19.78%	19.78%

pour un produit de ressources fiscales nécessaire à l'équilibre du budget d'un montant de 2 673 449 €

n° 20170413-14

BUDGET POLE SANTE

DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS IMMEUBLES

Conformément aux dispositions de l'article L.2321-2 27° du CGCT, sont tenues d'amortir :

- les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants
- les groupements de communes dont *la population totale* est égale ou supérieure à ce seuil
- ainsi que leurs établissements publics.

Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, constituent des dépenses obligatoires pour les communes, les groupements et les établissements précités, les dotations aux amortissements des immobilisations suivantes :

- pour les immobilisations incorporelles, celles figurant aux comptes 202 "Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme", 2031 "Frais d'études" (non suivis de réalisation), 2032 "Frais de recherche et de développement", 2033 "Frais d'insertion" (non suivis de réalisation), 204 "Subventions d'équipement versées", 205 "Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires" et 208 "Autres immobilisations incorporelles" à l'exception des immobilisations qui font l'objet d'une provision ;
- et pour les immobilisations corporelles, les biens figurant aux comptes 2156, 2157, 2158 et 218.

Sont également amortissables par les collectivités et établissements visés ci-dessus **les biens immeubles productifs de revenus**, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage sous réserve qu'ils ne soient pas affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif. Sont donc amortissables à ce titre les biens figurant entre autres aux comptes 2114 et 2121.

Aussi, Monsieur le Président propose de fixer à **30 ans** la durée d'amortissement des dépenses et recettes (subventions) pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint-Mihiel et son antenne de Lacroix sur Meuse :

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **ADOpte** la durée d'amortissement telle qu'elle est indiquée ci-dessus

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives consécutives à la décision précitée.

n° 20170413-15

DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENTS FINANCIERS POUR L'AMENAGEMENT D'UN POLE D'ACTIVITES DANS LES BATIMENTS ET SUR LE SITE EX-PIERSON SIS A CHAUVONCOURT

- Vu la délibération N° 62/2016 du 15 novembre 2016 portant sur le projet d'acquisition de l'ensemble foncier ex-Pierson sis à Chauvencourt et son projet de réhabilitation,
- Vu la consultation MAPA lancée le 28 mars 2017 portant sur le recrutement d'un conducteur d'opération dans le cadre de l'opération d'aménagement d'un Pôle d'Activités dans les bâtiments et sur le site ex-Pierson sis à Chauvencourt,
- Considérant les travaux d'aménagement qui se dérouleront à l'issue des études menées par le conducteur d'opération,
- Vu les sollicitations des porteurs de projets confirmant leur souhait de s'installer sur le site : Pneus Service 55, MM. VAN DEN DAELE et DELAGRANGE (activité de charpente), MDL (Meubles de Lorraine),

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide
A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché de conduite d'opération avec le prestataire retenu, à savoir SOLOREM pour un montant de 59 350 € HT (SEBL 84 225 € HT)
- **D'AUTORISER** le Président à retenir l'ensemble des prestataires associés à l'opération et consultés par la conducteur d'opération à savoir : le maître d'œuvre, le CHSPS, le bureau de contrôle, le géomètre, etc...
- **DE DEPOSER** des dossiers de demandes d'accompagnements financiers auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets DETR 2017, auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité à l'échelle PETR (FSIL), auprès du GIP Objectif Meuse et de la Région Grand Est,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières consécutives à la décision précitée.

n° 20170413-16

ZONE D'ACTIVITES CHAUVONCOURT RESERVATION DE FONCIER A SARL GARAGE DE L'ABBAYE - GARAGE BRIX -

- Vu la délibération N° 62/2016 du 15 avril 2016 portant sur la réservation d'un ensemble foncier sur la zone d'activités intercommunautaire de Chauvencourt par la Sarl Garage de l'Abbaye,
- Vu le projet d'implantation consistant en la création d'une aire de lavage haut de gamme,
- Vu l'évolution du projet d'implantation s'établissant en 2 phases dont la 1^{ère} consiste en la réalisation d'une aire de lavage puis sous 2 ans, l'installation d'un show-room avec véhicules d'exposition,
- Vu la parcelle convoitée par la Sarl Garage de l'Abbaye N° 2 d'une superficie de 3 901 m²,
- Vu le prix de cession des parcelles fixées à 11,50 € HT du m²,
- Vu l'avis favorable sur ce prix de vente par le service des Domaines en juillet 2013,

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide
A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** le prix de vente à 11,50 € HT du m² à la Sarl Garage de l'abbaye – Garage Brix- pour une emprise foncière de 3 901 m²,

- **DE CONFIER** le projet de rédaction du compromis de vente à l'office notarial de Saint-Mihiel dont l'acte correspondant comportera une clause de sauvegarde permettant la restitution gratuite du foncier par l'acquéreur à la Codecom du Sammiellois en cas de non-réalisation ou de non engagement des travaux de construction du clos couvert de la 2^{ème} phase (show-room) du projet dans les 2 ans suivants la signature de l'acte de vente (jusqu'à fin 2020). Dans cette hypothèse, l'ensemble des frais liés à cette transaction de restitution sera à la charge de l'acquéreur,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières consécutives à la décision précitée.

n° 20170413-17

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE SEL DE DENEIGEMENT

Afin de permettre une mutualisation des achats en sel de déneigement et l'obtention de prix optimum, le Département de la Meuse envisage la constitution d'un groupement de commandes avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui le souhaitent.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention constitutive qui fixe les règles de fonctionnement du groupement.

Le marché est passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert sans minimum ni maximum de commande.

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide
A L'UNANIMITE

- **DE DEPOSER** la candidature de la Communauté de Communes du Sammiellois au projet de groupement de commandes de sel de déneigement,
- **D'APPROUVER** la convention constitutive d'un groupement de commandes de sel de déneigement,
- **D'AUTORISER** le coordonnateur du groupement de commandes à signer et à notifier les marchés,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées

n° 20170413-18

DEMANDE D'OUVERTURE D'ENVELOPPE POUR RAVALEMENT DE FAÇADES PRIVEES

- Vu l'enveloppe dédiée au programme de ravalement de façades privées épuisée,
- Vu le lancement prochain de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire intercommunal Sammiellois,

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide
A L'UNANIMITE

- **DE DEPOSER** un dossier de demande d'accompagnement financier auprès de la Région Grand Est pour l'ouverture d'une enveloppe correspondant à un programme de réalisation de 50 dossiers,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives et financières consécutives à la décision précitée.

MOTION DE SOUTIEN AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE DANS LE CADRE DE LA REFORME ZRR (ZONE DE REVITALISATION RURALE)

Par courrier du 4 avril 2017 adressé à Mme la Préfète de la Meuse, Monsieur le Président du Conseil Départemental transmet la motion adoptée par l'Assemblée Départementale de la Meuse le Jeudi 23 mars 2017 relative au nouveau zonage de ZRR

- VU les conséquences dramatiques de l'application au 1^{er} juillet de ce nouveau zonage ZRR sur nos territoires fortement fragilisés
- VU que cette réforme entraine la baisse en Meuse du nombre de ses communes (- 22,2 %) et de la population (- 28,6 %) éligibles au zonage ZRR. Ainsi 130 communes disparaissent du zonage ZRR ce qui impacte une population de plus de 57 000 habitants alors que seules 32 communes intègrent ce dispositif.

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide

A L'UNANIMITE

- **D'APPORTER** son soutien à la motion adoptée par l'Assemblée Départementale de la Meuse lors de sa séance plénière du jeudi 23 mars 2017 jointe à la présente délibération
- **DE DEMANDER** au Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales de revoir les modalités d'éligibilités des territoires ZRR et de les associer dans leur intégralité préalablement à la mise en œuvre de cette réforme
- **D'AUTORISER** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives consécutives aux décisions précitées et notamment d'adresser cette motion à Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire et à Madame la Préfète de la Meuse

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance aux lieux et places habituels le 18/04/2017 et transmis au contrôle de légalité le 18/04/2017